

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 88/2015

L'an deux mil quinze le seize juillet, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 juillet 2015.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Etaient présents : M. Mohand HAMOUMOU – Mme Nicole LAURENT – M. Jean-Pierre PEYRIN – M. Jean-Christophe GIGAULT – M. Gilbert MÉNARD – Mme Marie-Aude JACQUES – M. Gilles BRUNEL – M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU – Mme Bernadette GRELIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Jean-Yves SUDRE – Mme Denise AMBLARD – Mme Isabelle DOMINGUES – M. Joël DE AMORIM – Mme Martine MALLET – M. Okan YALCIN – Mme Sylvie LAGARDE – M. Eric AGBESSI – Mme Morgane GENEIX – M. Jérôme LECHIPRE – Mme Françoise RIGOLET.

Etaient représentés :

Mme Christine DIEUX par M. Mohand HAMOUMOU,
Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY par Mme Daniel BAPTISTE,
Mme Fanny ANNEZO par Mme Nicole LAURENT,
M. Laurent PÉNEVÈRE par M. Jérôme LECHIPRE.

Etaient excusés : M. Hervé POUGHEON – M. Florent LOUSTALET.

M. Jean-Christophe GIGAULT est désigné secrétaire de séance.

OBJET :
URBANISME
Zonage assainissement

M. Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 91/2014 en date du 3/6/2014 le Conseil Municipal de Volvic a approuvé la mise à jour du zonage assainissement et la mise à enquête publique.

Vu la loi n° 2006-1772 du 30/12/2006 dite loi sur l'eau,
Vu l'arrêté du 22/6/2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif,
Vu les articles R.2224-7 à R.2224-9 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R 123-1 à R 123-27,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19,
Vu la délibération n° 91/2014 du Conseil Municipal de la commune de Volvic en date du 3/06/2014 proposant la mise à jour du zonage d'assainissement, et prescrivant la mise à enquête publique,
Vu l'arrêté n° 67/2015 du 7/4/2015 prescrivant l'enquête publique du projet de zonage assainissement,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
Considérant que le projet de zonage assainissement est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, M. Gibert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- **APPROUVE** le zonage assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Le zonage assainissement est tenu à la disposition du public à la mairie de Volvic aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Riom,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

- Conformément à l'article L.2121-24 du CGCT, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,
- La présente délibération deviendra exécutoire dès que le zonage assainissement a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet et que les mesures de publicité vidées ci-dessus ont été effectuées.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 23/07/2015
Publié ou notifié
Le : 23/07/2015
Le Maire,
Mohand HAMOUMOU



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Mohand HAMOUMOU

